

Délibération n° 2019-477

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE LES ULIS-MASSY-SACLAY**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	65
Votants	:	65

Le mercredi 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2019-477
--------------------------

M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER  
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD  
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS  
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS  
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Monsieur Vincent HULIN  
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

Délibération n° 2019-477

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX  
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Monsieur Franck GAUDART**

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE LES ULIS-MASSY-SACLAY**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France par arrêté inter-préfectoral du 15 décembre 2000, qui visent à réduire l'utilisation de la voiture grâce aux transports en commun ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 36 ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France du 3 octobre 2017 approuvant la Convention Partenariale du réseau Les Ulis-Massy-Saclay dans le cadre de la conclusion du Contrat d'exploitation de type 3, signée le 29 décembre 2017 et applicable pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 ainsi que son avenant n°1 ;

VU la délibération n°2017-295 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 relative à la convention partenariale IDFM / Communauté Paris-Saclay / Cars d'Orsay / T.I.P.S / SAVAC ;

VU la délibération n°2018-373 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 à la convention partenariale IDFM / Communauté Paris-Saclay / Cars d'Orsay / T.I.P.S / SAVAC ;

VU la délibération n°2019-202 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 relative à l'avenant n°2 à la convention partenariale IDFM / Communauté Paris-Saclay / Cars d'Orsay / T.I.P.S / SAVAC ;

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner le développement du Plateau de Saclay et de faciliter les déplacements quotidiens ;

CONSIDERANT le projet d'avenant n°3 à la Convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay, établi entre Île-de-France Mobilités et la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 11 décembre 2019 ;

Délibération n° 2019-477

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. APPROUVE l'avenant n°3 à la convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la Convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay ;
3. AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans l'avenant aux entreprises Cars d'Orsay et SAVAC au titre des années 2019 et 2020 ;
4. DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ledit avenant pour le SIV est de 9 836,33 K€ HT en 2019 ;
5. DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération hors actualisation, telle que prévue dans ledit avenant pour l'évolution de la ligne 15 est de 34,845 K€ HT en 2020 ;
6. DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites aux budgets respectifs de 2019 et 2020, chapitre et fonctions nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019  
 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (65 VOIX)

65 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul

Délibération n° 2019-477

LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191218-lmc128233-DE-1-1

Date AR Préfecture :

23/12/19

- Affichée / Publiée le 24/12/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).